



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 10 OCTOBRE 2023

Présents : Mmes BOURDELLÈS, DUPREY, DUREUIL, LOPEZ, MILLAN
MM ASSELINE, BÉNARD, BOCOGNANO, DUCLOS, LAIGNEL, LANDREIN,

Absent excusé : M MEYER

Pouvoirs : M LECARDONNEL donne pouvoir à Mme DUPREY
Mme donne pouvoir à Mme

Début de la séance : 21h00

Secrétaire de séance : Mme DUREUIL

Démission de Nathalie CARRASCO le 5/10/2023.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal ordinaire du 12 septembre 2023 à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1. Tarifs location de la salle polyvalente 2024

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, d'appliquer les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2024.

	Pour Commune	Hors Commune
Un jour hors samedi et dimanche (de 8h00 à 8h00)	162 €	324 €
Un jour le week-end mais en privilégiant la location sur 2 jours et uniquement si le 2ème jour est loué	162 €	324 €
Weekend (2 jours)	214 €	428 €
Weekend (2 jours) + Vendredi à partir de 18h00	268 €	536 €
Caution	1000 €	
Contribution déchets ménagers (limité à 3 sacs de 100 litres)	Forfait de 20 €	
Charges calculées sur la base de la consommation (kw/h)		
- Electricité	0,60 €	
- Gaz	0,80 €	
tarifs votés avec possibilité de révision en cours d'année selon le prix de l'énergie		
Frais de nettoyage la salle	160 €	
Location vaisselle (Couvert complet) par couvert	1,35 €	
Location 1 couvert	0,50 € par couvert	
Location verre	0,23 € par verre	
Caution vaisselle	100 €	
Frais nettoyage vaisselle	130 €	
Casse	au tarif de remplacement	

Tarifs location salle polyvalente pour les associations de Baron-sur-Odon au 1^{er} janvier 2024 :

Le conseil municipal propose la gratuité de l'utilisation de la salle pour les associations baronnaises.

Vote : adopté à l'unanimité des présents et représentés

2. Tarifs cimetière 2024

Le conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, d'appliquer les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2024.

Concession trentenaire en terre (pour 2 personnes)	177 €
Personne supplémentaire (limitée à 2)	91 €
Renouvellement de concession pour 30 ans (pour 2 personnes)	177 €
Personne supplémentaire (limitée à 2)	91 €
Columbarium (30 ans)	870 €
Renouvellement columbarium (30 ans)	410 €

Vote : unanimité des présents et représentés

3. Tarifs encarts publicitaires pour le journal communal

Pour l'année 2023, le conseil municipal propose les tarifs suivants pour la vente des encarts publicitaires dans le journal communal annuel :

- 1/4 page : 60 euros
- 1/2 page : 120 euros
- 1 page : 240 euros.

Pour les modalités de paiement, cela ne peut plus se faire par chèque. Une communication spécifique devra être faite auprès de chaque entreprise qui souhaite prendre un encart publicitaire.

Vote : unanimité des présents et représentés.

4. Création d'un poste d'adjoint administratif

Il est proposé au conseil municipal d'ouvrir un poste pour une année pour 10h par semaine à partir du 1^{er} novembre 2023 dans le cadre d'un contrat à durée déterminée.

Vote : unanimité des présents et représentés.

5. Achat de matériels

Pour les décorations de Noël, une proposition est faite d'acquérir des décorations pour éclairer devant la mairie pour un budget de 3000 euros TTC (en investissement).

Vote : unanimité des présents et représentés

Proposition d'achat de 20 barrières de circulation pour un montant de 1236 euros TTC.

Vote : unanimité des présents et représentés

Informations

Lotissement de Pré d'Oisy, une rencontre a eu lieu avec le notaire et le lotisseur le 27 septembre. Il en résulte que pour le moment il reste encore des éléments qui doivent être corrigés et retravaillés afin que le lotissement soit rétrocedé à la commune. Le lotisseur doit donc procéder ou faire procéder aux différents travaux avant que la commune accepte de prendre ce lotissement dans le domaine communal. Des discussions sont aussi en cours avec le notaire sur la gestion de l'eau sur certaines parcelles privées et la formalisation des changements opérés entre le permis d'aménager et la réalité sur les parcelles privées.

Présentation de l'avant-projet du Tiers-lieu

L'avant-projet définitif fait apparaître un surcoût important par rapport à l'avant-projet sommaire. Il faudra attendre d'avoir plus de lisibilité sur les subventions pour un engagement définitif.

Journal communal : il faut rédiger les articles des commissions et des associations pour la mi-novembre et contacter les entreprises pour la publicité.

Réunion mi-mandat : en février après avoir eu les réponses sur les appels d'offre sur différents projets.

Commission scolaire :

Les effectifs école pour l'année 2023/2024 sont les suivants :

- Petite section : 12
- Moyenne section : 18
- Grande section : 26
- CP : 17
- CE1 : 13
- CE2 : 21
- CM1 : 24
- CM2 : 19

Total : 56 maternels (41 de Baron, 12 de Bougy et 3 d'autres communes) ; 94 élémentaires (74 de Baron, 17 de Bougy et 3 d'autres communes) – 150 enfants au total.

Un recrutement a eu lieu pour renforcer le service à la cantine pour les élémentaires.

Un recrutement a eu lieu pour l'aide à la garderie et la cantine des maternelles.

Aide aux devoirs : le lundi, une recherche est en cours pour aide aux devoirs pour le jeudi.

La semaine anti-gaspi aura lieu du 20 au 24 novembre.

Communauté de communes :

Votes de la semaine dernière sur le projet de vie : accepté avec mise en œuvre des projets prévus.

Redynamisation des centres bourgs : un projet est en cours.

Urbanisme

Dépôt de certificats d'urbanisme :	11 route de l'Eglise
Dépôt de déclarations préalables :	2 le Bon Repos – construction véranda
Dépôt de permis de construire :	13 chemin du Pré d'Oisy – construction garage
	6 route de Fontaine - extension

La séance est levée à 23h30.

Le secrétaire de séance
Céline DUREUIL



Le Maire
Georges LAIGNEL

